

DEC210856DR10

Décision portant délégation de signature à M. Kevin GEIGER, adjoint au délégué régional, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice SOULLIE, délégué régional de la délégation Alsace (DR10)

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace (DR10) ;

Vu la décision DEC182911DAJ du 9 novembre 2018 nommant M. Kevin GEIGER aux fonctions d'adjoint au délégué régional pour la circonscription Alsace (DR10) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Alsace, délégation est donnée à M. Kevin GEIGER, adjoint au délégué régional, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 16 février 2021



Le délégué régional
Patrice SOULLIE

